

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

1. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget principal

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,



Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2024 du budget communal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

Tous les membres présents ont signé.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	19
Nombre de votes :	POUR 19
	ABSTENTIONS 06

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

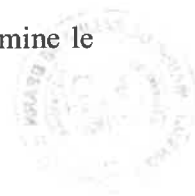
Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

2. Approbation du compte administratif 2024 – Budget principal

Sous la présidence de Madame Carine SARRIQUET, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif communal 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	4 836 122,88 €
Recettes de l'exercice	5 714 171,80 €
Résultat de l'exercice	878 048,92 €
Excédent reporté 2023	127 000,00 €
Résultat cumulé	1 005 048,92 €



INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	1 792 244,38 €
Recettes de l'exercice	2 905 837,54 €
Résultat de l'exercice	1 113 593,16 €
Excédent reporté 2023	2 038 455,85 €
Résultat cumulé	3 152 049,01 €

Soit un excédent de clôture de	4 157 097,93 €
---------------------------------------	-----------------------

Restes à réaliser 2024	
Recettes d'investissement	332 395,00 €
Dépenses d'investissement	-725 205,00 €
	-392 810,00 €

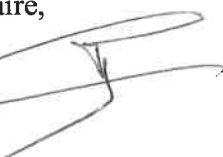
Hors de la présence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget communal 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

 Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,



Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *10 mars 2025*

Mise en ligne sur le site Internet le : *10 mars 2025*

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

3. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Assainissement.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	25
Nombre de votes :	POUR 25

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

4. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe Assainissement

Sous la présidence de Madame Carine SARRIQUET, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Assainissement 2023 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	54 589,26 €
Recettes de l'exercice	315 569,97 €
Résultat de l'exercice	260 980,71 €
 Résultat cumulé	 260 980,71 €



INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	238 228,16 €
Recettes de l'exercice	351 821,46 €
Résultat de l'exercice	113 593,30 €
Déficit reporté 2023	-268 496,41 €
Résultat cumulé	-154 903,11 €

Soit un excédent de clôture de	106 077,60 €
---------------------------------------	---------------------

Restes à réaliser 2024	
Recettes d'investissement	89 800,00 €
Dépenses d'investissement	-105 415,00 €
	-15 615,00 €

Hors de la présence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Assainissement 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

 Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,


 Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire Transmise à la Préfecture le : <i>10 mars 2025</i> Mise en ligne sur le site Internet le : <i>10 mars 2025</i>

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

5. Approbation du compte de gestion 2024 – Budget annexe Lotissement

Monsieur le Maire rappelle que le compte de gestion constitue la reddition des comptes du comptable à l'ordonnateur et que le Conseil municipal ne peut valablement délibérer sur le compte administratif du maire sans disposer de l'état de situation de l'exercice clos dressé par le receveur municipal.

Après s'être fait présenter les budgets primitifs de l'exercice 2024 et les décisions modificatives qui s'y rattachent, les titres définitifs des créances à recouvrer, le détail des dépenses effectuées et celui des mandats délivrés, les bordereaux de titre de recettes, de mandats, le compte de gestion dressé par le receveur accompagné des états de développement des comptes de tiers ainsi que les états de l'actif, du passif, des restes à recouvrer et des restes à payer,

Après s'être assuré que le receveur a repris dans ses écritures le montant de chacun des soldes figurant au bilan de l'exercice 2024, celui de tous les titres émis et de tous les mandats de paiement

ordonnancés et qu'il a procédé à toutes les opérations d'ordre qu'il lui a été prescrit de passer dans ses écritures,

Considérant que les opérations de recettes et de dépenses paraissent régulières et suffisamment justifiées,

Monsieur le Maire propose d'approuver le compte de gestion 2024 du budget annexe Lotissement.


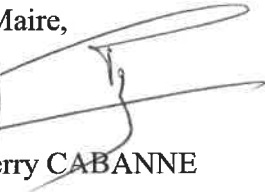
Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **APPROUVE** le compte de gestion du trésorier municipal pour l'exercice 2024. Ce compte de gestion, visé et certifié conforme par l'ordonnateur, n'appelle ni observation ni réserve de sa part sur la tenue des comptes.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

 Le Maire,

Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,


Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	22
Nombre de suffrages exprimés :	25
Nombre de votes :	POUR 25

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIÉ à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

6. Approbation du compte administratif 2024 – Budget annexe Lotissement

Sous la présidence de Madame Carine SARRIQUET, 1^{ère} adjointe, le Conseil Municipal examine le compte administratif du budget annexe Lotissement 2024 qui s'établit ainsi :

FONCTIONNEMENT	
Dépenses de l'exercice	405 041,39 €
Recettes de l'exercice	405 041,39 €
Résultat de l'exercice	0,00 €
 Résultat cumulé	 0,00 €

INVESTISSEMENT	
Dépenses de l'exercice	405 041,39 €
Recettes de l'exercice	0,00 €
Résultat de l'exercice	-405 041,39 €
Résultat cumulé	-405 041,39 €
Soit un déficit de clôture de	-405 041,39 €

Hors de la présence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire, le Conseil municipal :

- **APPROUVE** le compte administratif du budget annexe Lotissement 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.



7. Affectation des résultats 2024 – Budget principal

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>RESULTAT A</i>	<i>AFFECTÉ à</i>	
	<i>Report à nouveau (002)</i>	en investissement (1068)
1 005 048,92 €	157 097,93 €	847 950,99 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

RESULTAT B	REPORTÉ EN INVESTISSEMENT
	Report à nouveau (001)
3 152 049,01 €	3 152 049,01 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2024 du compte administratif communal comme indiqué ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire,

Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 16 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 16 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

8. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Assainissement

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>RESULTAT A</i>	<i>AFFECTÉ à</i>	
	<i>Report à nouveau (002)</i>	<i>en investissement (1068)</i>
260 980,71 €	-	260 980,71 €

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>RESULTAT B</i>	<i>REPORTÉ EN INVESTISSEMENT</i>
	<i>Report à nouveau (001)</i>
-154 903,11 €	-154 903,11 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

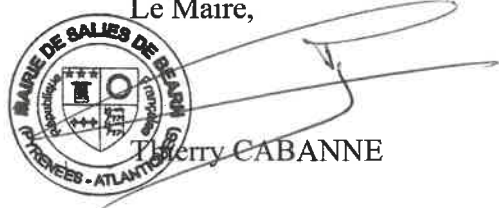
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2024 du compte administratif - Budget annexe Assainissement comme indiqué ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Florenty CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

9. Affectation des résultats 2024 – Budget annexe Lotissement

Dans le cadre du budget primitif 2025, Monsieur le Maire propose de reprendre les résultats de l'exercice 2024 et de les affecter en comptabilité sur le budget 2025 ainsi :

I - SECTION DE FONCTIONNEMENT

<i>RESULTAT A</i>	<i>AFFECTÉ à</i>	
	<i>Report à nouveau (002)</i>	<i>en investissement (1068)</i>
<i>0,00 €</i>	-	-

II - SECTION D'INVESTISSEMENT

<i>RESULTAT B</i>	<i>REPORTÉ EN INVESTISSEMENT</i>
	<i>Report à nouveau (001)</i>
-405 041,39 €	-405 041,39 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

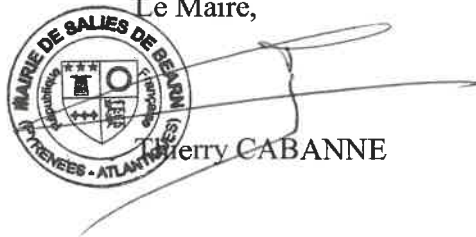
- **DÉCIDE** d'affecter les résultats 2024 du compte administratif - Budget annexe Lotissement comme indiqué ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Christy CABANNE

Le secrétaire de séance,


Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

10. Quart de crédits 2025 – Budget principal

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre à la Commune de ne pas interrompre la réalisation d'opérations d'investissement au cours du premier trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal, comme le prévoit l'article n° L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, après déduction de certaines dépenses (notamment celles inscrites aux chapitres 16 et 18).

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement tels que définis précédemment se monte à 3 267 858,86 €, ce qui permettrait de pouvoir engager dans le cadre de ce dispositif 816 964,72 € au cours du premier trimestre 2025.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 185 520,00 € répartis ainsi :

OPERATIONS	LIBELLÉ	ARTICLES	MONTANT
102	VOIRIE	2151	49 060,00 €
106	ÉCLAIRAGE PUBLIC	21538	21 000,00 €
185	ESPACE VERT	2121	2 000,00 €
188	SALLE JEAN MONNET	21314	850,00 €
193	MOSQUEROS	21538	23 380,00 €
		2188	2 810,00 €
325	BATIMENT COMMUNAUX	2313	57 420,00 €
		21318	17 000,00 €
		2315	12 000,00 €
			185 520,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'engager 185 520,00 € au titre du quart de crédits 2025 tels que répartis ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME



Le Maire,

Terry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORTEL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

11. Quart de crédits 2025 – Budget annexe Assainissement

Monsieur le Maire explique qu'afin de permettre à la Commune de ne pas interrompre la réalisation d'opérations d'investissement au cours du premier trimestre 2025, il est proposé au Conseil municipal, comme le prévoit l'article n° L1612-1 du Code Général des Collectivités Territoriales, d'autoriser Monsieur le Maire à pouvoir engager, liquider et mandater des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits inscrits à la section d'investissement du budget précédent, après déduction de certaines dépenses (notamment celles inscrites aux chapitres 16 et 18).

Le montant total des crédits inscrits en section d'investissement tels que définis précédemment se monte à 135 436,41 €, ce qui permettrait de pouvoir engager dans le cadre de ce dispositif 33 859,10 € au cours du premier trimestre 2025.

Monsieur le Maire propose de retenir le montant de 11 000,00 € répartis ainsi :

OPERATIONS	LIBELLÉ	ARTICLES	MONTANT
110	STEP MISE AUX NORMES	2188	11 000,00 €
			11 000,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'engager 11 000,00 € au titre du quart de crédits 2025 tels que répartis ci-dessus.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Chierry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUÉT

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *le 10 mars 2025*

Mise en ligne sur le site Internet le : *le 10 mars 2025*

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

12. Participation au Fonds de Solidarité pour le Logement (FSL)

Monsieur le Maire rappelle au Conseil Municipal que le Fonds de Solidarité pour le Logement accorde des aides financières aux personnes qui rencontrent des difficultés pour s'acquitter des obligations locatives et des charges relatives à leur logement (voir bilan 2024 joint).

La Commune a toujours participé au financement de ce fonds.

Le budget 2025 du F.S.L a été adopté par le Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques.

La participation de la commune de Salies-de-Béarn a été fixée pour 2025 à :

- 3 018 € au titre du logement

- 1 293 € au titre de l'énergie

Monsieur le Maire sollicite l'accord du Conseil municipal pour verser au Conseil départemental la somme de 4 311 € au titre du FSL.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** de verser au Conseil départemental des Pyrénées-Atlantiques la somme de 4 311 € au titre du FSL,
- **PRÉCISE** que les crédits seront prévus au budget de l'exercice,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tout document se rapportant à ces participations.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Chierry CABANNE

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

13. Tarifs de location espace culturel Lucien Basse-Cathalinat

Monsieur le Maire rappelle que le Conseil municipal, en séance du 11 septembre 2024, a fixé les tarifs de location des salles de l'Espace culturel Lucien Basse-Cathalinat.

Il propose à l'Assemblée d'ajouter les tarifs suivants à ceux déjà fixés :



Salles Ravel, Rotonde, Bérard, 2 ^{ème} salle de cinéma	2025
Organismes publics – si occupation > 6 fois dans l'année civile	
	demi-journée
	journée
	150,00 €
	300,00 €

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **DÉCIDE** d'ajouter les tarifs de location ci-dessus à ceux déjà fixés en séance du 11 septembre 2024.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,

Le secrétaire de séance,



Jerry CABANNE

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *le mars 2025*

Mise en ligne sur le site Internet le : *le mars 2025*

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU 05 MARS 2025

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

14. Renouvellement de l'autorisation des jeux du Casino

Monsieur le Maire informe que l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard du Casino de Salies-de-Béarn arrive à échéance le 30 juin 2025.

L'établissement doit donc déposer auprès des services préfectoraux une demande de renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard.

Conformément à la réglementation des jeux dans les casinos, il convient que le Conseil municipal émette un avis sur le renouvellement éventuel de cette autorisation, avant l'enquête qui doit être mise en œuvre.

L'offre de jeux concernée est la suivante :

Tables de jeux	Autorisées	Installées
Black-Jack	3	2
Jeux électroniques	45 postes	8 postes installés sur un potentiel de 60*
Machines à sous	75	50 appareils installés sur un potentiel de 100*

*si toutes les tables de jeux étaient installées

Monsieur le Maire sollicite l'avis du Conseil municipal.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **EMET** un avis favorable pour le renouvellement de l'autorisation d'exploiter les jeux de hasard au Casino de Salies-de-Béarn tels que décrits ci-dessus,
- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer tous les documents se rapportant à ce dossier.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Thierry CABANNE

Le secrétaire de séance,



Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *le mois 20 25*

Mise en ligne sur le site Internet le : *le mois 20 25*

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23
Nombre de suffrages exprimés :	26
Nombre de votes :	POUR 26

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORREL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avaient donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

15. Convention systèmes d'assainissement 2025 – CD 64

Monsieur le Maire rappelle que la Commune bénéficie de l'appui départemental au suivi des systèmes d'assainissement collectif. Cet accompagnement fait l'objet d'une convention figurant en annexe. Monsieur le Maire précise que la signature de cette convention est sans incidence financière pour la Commune.

Monsieur le Maire sollicite l'autorisation du Conseil municipal pour signer ladite convention.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **AUTORISE** Monsieur le Maire à signer la convention d'appui du Département des Pyrénées-Atlantiques au suivi du fonctionnement de systèmes d'assainissement pour l'année 2025.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Jerry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : *10 mars 2025*

Mise en ligne sur le site Internet le : *10 mars 2025*

Nombre de membres en exercice :	27
Nombre de membres présents :	23

REPUBLIQUE FRANCAISE

**DEPARTEMENT DES PYRENEES-ATLANTIQUES
COMMUNE DE SALIES-DE-BÉARN**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL DU
05 MARS 2025**

L'an deux mille vingt-cinq, le cinq mars à dix-huit heures trente minutes, le Conseil municipal s'est réuni en séance ordinaire sur la convocation régulière du 27 février 2025, sous la présidence de Monsieur Thierry CABANNE, Maire.

Présents : Mesdames et Messieurs Carine SARRIQUET, Bernard MORLAAS-COURTIES, Arnaud DUPOUEY, Isabelle POEYDOMENGE, François MINART, Philippe PRÉVOT, Christina ANGLO, Benoit DE PREMORÉL, Alain LALART, Evelyne RÉCAPET, Manuella CZAPKA, Nora DUTILH, Jean-Yves POUYES, Jean-Michel OMNES, Nicolas ARANGOÏS, Jean-René COLOMBIER, Marie-Ange MINVIELLE, Éric SALLIER, Anthony DARRIGRAND, Laurent SAINTE-CLUQUE, Frédéric DOMERCQ, Nicolas BÉNÉGUI.

Avait donné procuration : Isabelle ANTIER à Carine SARRIQUET, Nelly CHAMBOISSIER à Christina ANGLO, Valérie DUPLAT-JACOB à Marie-Ange MINVIELLE.

Absente : Ghislaine BERNARD.

Madame Carine SARRIQUET est désignée secrétaire de séance.

16. Débat sur les orientations budgétaires

Monsieur le Maire rappelle les obligations de présenter dans un délai de dix semaines précédant le vote du budget un rapport sur les orientations budgétaires, les engagements pluriannuels envisagés ainsi que la structure et la gestion de la dette.

Monsieur le Maire présente le rapport joint en annexe.

Sur proposition de Monsieur le Maire, après avoir entendu son exposé et en avoir délibéré, le Conseil Municipal :

- **PREND ACTE** du rapport sur les orientations budgétaires joint en annexe.

Cette présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal Administratif de Pau dans un délai de 2 mois à compter de sa transmission.

Le Maire et la Directrice Générale des Services sont, chacun en ce qui les concerne, chargés de l'exécution de la présente délibération.

EXTRAIT CERTIFIÉ CONFORME

Le Maire,



Jerry CABANNE

Le secrétaire de séance,

Carine SARRIQUET

Délibération rendue exécutoire

Transmise à la Préfecture le : 10 mars 2025

Mise en ligne sur le site Internet le : 10 mars 2025